

Conditions générales d'inscription

Conformément à la Loi, le présent règlement intérieur fixe les modalités nécessaires au bon fonctionnement des cursus de formations ATELIERS EVEIL SANTE. Il s'applique dans l'ensemble des locaux où intervient l'association : salles de stages, espaces extérieurs et salle de pause.

I. LES HORAIRES ET ASSIDUITE

Les horaires doivent être respectés chaque jour, soit de soit de 9h à 18h, ou selon les horaires indiqués sur votre convocation et le programme de formation.

L'assiduité aux formations est une condition indispensable pour un bon apprentissage ; cela conditionne la délivrance des attestations de présence. Tout manquement non justifié aux règles d'assiduité peut entraîner l'exclusion du stage. Pour toute absence pendant la formation, nous demandons à l'intéressé un justificatif.

Une confirmation par mail sera envoyée à toute personne inscrite, quelques jours avant le début du stage.

L'association se réserve le droit de reporter ou d'annuler un stage durant l'année, faute de participants, les personnes dûment inscrites en seront personnellement avisées et leur caution leur sera renvoyée ou éventuellement reportée sur un autre stage, au choix du participant.

II. MODALITES PRATIQUES DE STAGE, HYGIENE ET SECURITE

1. LES FICHES ADMINISTRATIVES

Vos adresses et coordonnées

Il sera demandé à tous les stagiaires d'en vérifier l'exactitude à leur arrivée et de nous prévenir en cas de modification en cours de formation, afin que toute correspondance future se fasse dans de bonnes conditions.

Elles sont et restent strictement confidentielles, et réservées à l'association.

L'association dispose de moyens informatiques destinés à gérer le fichier des adresses et coordonnées des stagiaires.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de l'association et ne seront communiquées qu'au co-animateur (trice) du stage.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute

ASSOCIATION BIEN DANS SON ETRE

personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'association, par mail ou tout autre moyen à sa convenance.

Afin que les stagiaires d'une même session de formation puissent rester en contact et travailler ensemble, une liste des adresses de chacun vous sera envoyée (avec l'accord préalable de chacun).

Fiche d'émargement

Nous vous demandons de la signer chaque jour.

Fiche de bilan

Dans le souci constant d'améliorer les stages, nous vous invitons à exprimer votre avis, en ce qui concerne la qualité de la pédagogie et les conditions matérielles du stage.

2. REPAS ET PAUSES

Pour les 3 ateliers d'éveil santé, les repas et pauses sont inclus dans le tarif global, à la charge de l'organisme de formation, parce que faisant partie intégrante du travail proposé.

3. SÉCURITÉ

Il est obligatoire de mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité et de respecter scrupuleusement les instructions sur le lieu d'accueil. Il est interdit en particulier d'enlever ou de neutraliser des dispositifs de sécurité existants, sans fait justificatif, ou de limiter l'accès aux matériels de sécurité (extincteurs, trousse de secours...), ou enfin de les déplacer sans nécessité ou de les employer à un autre usage. Toute violation de ces dispositions constitue une faute particulièrement grave.

4. SALLE ET MATÉRIEL

Il est recommandé pour certains stages de prévoir des tenues vestimentaires souples. Le matériel nécessaire à la formation est fourni par le centre de formation. L'accès des locaux où se déroulent les stages de formation est réservé aux stagiaires. Il est interdit d'y introduire des tiers, ce pour préserver la confidentialité, le respect, et la cohésion du groupe.

5. TÉLÉPHONE

Il est demandé aux stagiaires de couper les téléphones portables pendant les cours, par respect pour l'intervenant(e) et les autres stagiaires.

ASSOCIATION BIEN DANS SON ETRE

III. ATTITUDE ET DISCRETION

Dans l'exécution du stage et notamment des exercices pratiques, les stagiaires sont tenus de respecter les consignes du formateur. Il est, en outre, demandé à chacun une attitude et une tenue correcte, polie, respectueuse du formateur et des autres stagiaires.

Les stagiaires sont tenus de faire preuve de la plus grande discrétion vis à vis de l'extérieur et de respecter en toutes circonstances la confidentialité des échanges et témoignages. Ainsi notamment, les témoignages personnels, les analyses de cas propres au vécu des stagiaires demeurent strictement confidentielles et ne peuvent être divulgués. Aucune information nominative sur un stagiaire, son attitude, ses propos, ses coordonnées etc... communiquée pendant le stage ne peut être divulguée, ni utilisée à des fins personnelles ou professionnelles, ni diffusée sur un forum, un site internet, lors d'une conférence, etc..

L'usage de tout appareil d'enregistrement audio ou numérique, d'appareil de photographie ou de film est soumis à l'appréciation du formateur.

IV. TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La réservation et le paiement des arrhes se fera par chèque ou paiement Paypal à l'ordre de ASSOCIATION BIEN DANS SON ETRE.

Le paiement du solde sera effectué au 1^{er} jour de stage, soit en espèces, chèque, ou carte bancaire.

Il est possible de régler exceptionnellement, en cas de difficulté en plusieurs chèques, voir les conditions avec l'organisme de formation (montant et échéancier).

V. CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la part du stagiaire :

- Sauf cas de force majeure, l'acompte ne sera pas remboursé.

En cas d'annulation par le Centre de Formation :

- vous serez averti au plus tard 1 mois avant le stage.
- vos arrhes vous seront alors remboursées.

ASSOCIATION BIEN DANS SON ETRE

VI. REMBOURSEMENT ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Tout cours commencé est dû intégralement. Un abandon au cours d'un stage ne donne lieu à aucun remboursement.

Tout stagiaire en situation irrégulière (impayé, rejet bancaire ...) sera exclu des cours temporairement ou définitivement jusqu'à ce que sa situation soit régularisée.

En règle générale, il est demandé à chaque stagiaire rencontrant des difficultés de le signaler afin que l'organisme de formation puisse apporter la réponse la plus appropriée à la situation.

VII. DROIT A L'IMAGE

Tout stagiaire accepte d'être filmé et photographié dans le cadre des activités de l'organisme de formation et l'autorise à utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, les photos et les enregistrements, à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

Merci de cocher ici **si vous n'êtes pas d'accord avec cette autorisation.**

VIII. RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne donnera lieu à aucun remboursement.

Je soussigné(e),....., reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur du Centre de Formation dans son intégralité.

Fait à , le

Signature du (de la) stagiaire